



UNION SNUI - SUD TRÉSOR-SOLIDAIRES

165 rue Garibaldi 69003 Lyon
Tel : 04.78.63.32.37 ----- Fax : 04.78.63.32.36
SNUI.RHONE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

A Lyon le 01 juin 2011

Monsieur le Président

La DGFIP continue inlassablement à supprimer des emplois : 2.665 en 2011 et l'année 2012 sera de la même teneur sans être devin ;

A plusieurs reprises, l'Union SNUI-SUD TRESOR-SOLIDAIRES a alerté les responsables de la DGFIP tant au niveau national que local sur les conséquences dévastatrices de cette politique :
-dégradation des conditions de vie au travail ;

-stress, disparition des repères professionnels pour les agents ;

-restructurations permanentes et à marche forcée pour pallier les suppressions d'emplois.

Aujourd'hui, c'est la cerise sur le gâteau : pour la première fois dans le département, un refus de temps partiel a été décidé par la direction. Ainsi, c'est le droit des agents au temps partiel qui est totalement remis en cause.

Les agents n'ont pas à payer les conséquences de la politique libérale décidée par les gouvernants : au lieu d'arrêter les suppressions comme l'exige l'Union, la DGFIP a trouvé un moyen pour combler les postes non remplacés : remettre en cause le temps partiel.
Dans un contexte de chômage aggravé, la prise de temps partiel est générateur de créations d'emplois car celui-ci doit être compensé...

Non seulement les collègues souffrent du manque de personnels dans les services ce qui a pour conséquence d'alourdir leur charges de travail, génère des conditions de vie au travail totalement dégradées et augmente les risques psychosociaux auxquels ils sont exposés.

De plus se sont encore les femmes qui font les frais de cette politique malgré le rapport de la députée Françoise Guégot sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique ; à l'heure où se tiennent les stages contre la discrimination...

De plus cette pratique gangrène les services car dans d'autres services que l'Edra de fortes sollicitations se font jour pour « inciter » les agents pendant la période estivale à travailler à temps complets et donc à suspendre leur temps partiel.

De plus lors du dernier CTPD l'Union avait posé une question sur la situation des Edra par rapport au temps partiel. Le Président M Moncéré avait répondu qu'aucune restriction de temps partiel ne peut s'appliquer à cette catégorie d'agent.

Enfin, ce type de Cap est tout à fait exceptionnel, la dernière qui s'est tenue au niveau national pour refus de temps partiel date du 26/11/2010 par un collègue de la Lozère. C'est le plus petit département de France. Peut-on raisonnablement comparer ce département avec le nôtre. ?...

L'Union SNUI-SUD TRESOR-SOLIDAIRES n'accepte pas cette situation et réaffirme le libre droit et le libre choix des agents de leur temps de travail sont des principes fondamentaux